

ART. 1ER A

N° CD3140

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD3140

présenté par
Mme Abba, rapporteure

ARTICLE 1ER A

RAPPORT ANNEXÉ

À l'alinéa 5, substituer à chacune des deux occurrences du mot :

« ses »

le mot :

« les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.